



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 2 juillet 2025
Convocation du : 25 juin 2025
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 24

L'an deux mille vingt cinq, le deux juillet à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Sylvie GUSTIN pouvoir à Jean-Louis MERTEN, Thomas BLACTOT pouvoir à Martine COBBAERT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI pouvoir à Catherine DE PARIS, Lahcem AIT EL HAJ pouvoir à Céline LEROUX, Rut LERNER-BERTRAND pouvoir à Martine DUBREU, Valérie PRINGUEZ pouvoir à Laurent DERONNE, Dominique BAILLEUL pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Carole CASIER pouvoir à Bernard HAESBROECK, Désiré BAILLON pouvoir à Michel PLOUY, Mylène DURIN-MERAD pouvoir à Hugues QUESTE, Mélanie DEZEURE pouvoir à Benjamin TISON-BEERNAERT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Véronique NAEYE

DE25_089

FINANCES
NOS QUARTIERS D'ÉTÉ 2025
PROPOSITION DE SOUTIEN FINANCIER AU CENTRE SOCIAL SALENGRO ET AU
CLUB LÉO LAGRANGE

Autorisation - Approbation

Mise en place il y a 35 ans par la région, l'opération "Nos Quartiers d'Été" permet d'accompagner des dynamiques collectives et participatives sur le territoire. Ils reposent sur des partenariats inter-associatifs et des actions inter-quartiers voire inter-territoires.

Après 3 ans sous le thème « Nos quartiers préparent les Jeux », c'est le thème « Histoire des quartiers, histoire de la région » qui a été choisi pour les éditions 2025 et 2026. Cette ligne directrice permettra de sensibiliser les habitants à l'histoire de leur quartier afin qu'ils s'approprient et s'investissent davantage dans la vie de leur commune. Ceci grâce à la mise en place de temps forts tels que : cinéma en plein air, bal musette avec artistes locaux ou encore des ateliers intergénérationnels.

Le financement des NQE 2025 est partagé entre la Région (via une subvention sollicitée de 12 000€) à 50 %, la Ville à hauteur de 30 % (soit 7 000€) et les structures participantes à hauteur de 20 % (soit 5 000€).

Dans ce cadre, la ville, porteuse du projet sur le territoire, reversera les sommes suivantes aux partenaires selon un conventionnement rappelant les objectifs et programmations :

⇒ 7 728€ pour le Club Léo Lagrange

Part Région	Part Ville	Part structure
4 830,00 €	2 898,00 €	1 932,00 €

⇒ 11 472€ pour le Centre Social Salengro

Part Région	Part Ville	Part structure
7 170,00 €	4 302,00 €	2 868,00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions
- D'autoriser le versement, en temps utile, de ces subventions aux porteurs de projets concernés

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le 07/07/2025

webdelib

ID : 059-215900176-20250704-DE25_089-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Véronique NAEYE
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS



VERSEMENT SUBVENTION NQE 2025

ENTRE

La Collectivité d'Armentières,
Représentée par son Maire, Monsieur Jean-Michel MONPAYS, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil municipal n°DE25.XXX du 2 juillet 2025 ;

D'une part,

ET

L'association [redacted] représentée par son/sa Président(e) [redacted] autorisé(e) à signer la présente convention ;

D'autre part,

Il est arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1er - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'une action « Le Village du Jeu » par le Club Léo Lagrange dans le cadre des projets « Quartiers d'Été » initiés par la Région des Hauts de France.

Objectifs de l'action :

- Proposer des activités mises en place par les habitants sur les espaces du Centre Social durant l'été
- Communiquer, mettre en avant les interventions proposées sur tout le territoire communal aux habitants,
- Proposer des initiations/découvertes de pratiques sportives locales lors des séances programmées au Centre Social

Contenu de l'action :

En plus des activités traditionnelles , 2 journées à thématique culturelle seront organisées :

- Présence à la fête du sport et du vélo.

Installation d'un jeu gonflable "Phare Escalade" et organisation d'ateliers manuels-sportifs et d'un atelier récupération/écocitoyenneté

Date : Samedi 21 Juin à 10h

- « Le Village Léo » - Village du jeu.

Tout type de jeux proposés

Présence d'un Mini Skate Parc mobile et d'une piste de BMX

Buvette / Petite Restauration, gestion en autonomie par les habitants

Finalité : Fresque Mobile sur Panneau et Musée Vivant

Date : Samedi 19 Juillet à 14h

Indicateur d'évaluation retenus :

- Participation active des habitants à la conception, organisation et participation des événements proposés.

ARTICLE 2 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue jusqu'au 6 Septembre 2025.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE FINANCEMENT

La Ville d'Armentières s'engage à financer l'action intitulée «Le Village Léo 2025» à hauteur maximale de 7 728 € ;

Le paiement fera l'objet d'un seul versement de 7 728 € à la signature de la convention présente.

Sur le compte : FR76 3000 3029 8000 0500 3911 515

Banque : Société Générale Armentières

ARTICLE 4 : BILAN

Le Club Léo Lagrange s'engage à fournir à la Ville d'Armentières un bilan qualitatif et financier accompagné de l'ensemble des pièces justificatives de l'action menée pendant la période de la convention, soit à la date limite du 6 octobre 2025.

ARTICLE 5 : RECOURS

La Ville d'Armentières se réserve le droit d'émettre un titre de recettes à l'encontre du Club Léo Lagrange au regard des justificatifs fournis et du bilan.

ARTICLE 6 : DÉNONCIATION

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception

Fait et signée en deux exemplaires.

A Armentières, le 2 juillet 2025

Pour la Ville d'Armentières,
Le Maire,
Jean-Michel MONPAYS

Pour le cocontractant
Le/la Président(e),



VERSEMENT SUBVENTION NQE 2025

ENTRE

La Collectivité d'Armentières,
Représentée par son Maire, Monsieur Jean-Michel MONPAYS, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil municipal n°DE25.XXX du 2 juillet 2025 ;

D'une part,

ET

L'association [] représentée par son/sa Président(e) [] autorisé(e) à signer la présente convention ;

D'autre part,

Il est arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1er - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la mise en œuvre d'une action « Salengro'stories » par le Centre Social Salengro dans le cadre de la Projets Quartiers d'été initiés par la Région des Hauts de France.

Objectifs de l'action :

- Proposer des activités mises en place par les habitants sur les espaces du Centre Social durant l'été
- Communiquer, mettre en avant les interventions proposées sur tout le territoire communal aux habitants,
- Proposer des initiations/découvertes de pratiques sportives locales lors des séances programmées au Centre Social

Contenu de l'action :

En plus des activités traditionnelles , 5 journées à thématique culturelle seront organisées :

- «Le Bal Guingette», concert avec des groupes locaux, jeux flamands, initiation différentes style de danse avec des associations locales

Date : Vendredi 27 Juin 2025

• «Salengr'Express», découverte du patrimoine présent sur le quartier à la manière du jeu télévisé « Pekin Express »
Date : Mercredi 9 Juillet 2025

• « Soirée Village Piscine », jeux aquatiques et village animation dans le jardin de la piscine Calyssia
Date : Samedi 19 Juillet 2025

• «Salengro Ciné-Magic», cinéma en plein air suivi d'un ciné-débat animé par les habitants.
Date : Samedi 25 Juillet 2025

• « Bal Promo de la Rentrée », fête de fermeture de l'été, barbecue coopératif, création d'une fresque avec habitants et artistes locaux.
Date : Vendredi 5 Septembre 2025

Indicateur d'évaluation retenus :

• Participation active des habitants à la conception, organisation et participation des événements proposés.

ARTICLE 2 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue jusqu'au 6 Septembre 2025.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DE FINANCEMENT

La Ville d'Armentières s'engage à financer l'action intitulée « Salengro'stories » à hauteur maximale de 11 472 € ;

Le paiement fera l'objet d'un seul versement de 11 472 € à la signature de la convention présente.

Sur le compte : 00026315340

Banque : 15629

ARTICLE 4 : BILAN

Le Centre Social Salengro s'engage à fournir à la Ville d'Armentières un bilan qualitatif et financier accompagné de l'ensemble des pièces justificatives de l'action menée pendant la période de la convention, soit à la date limite du 6 octobre 2025.

ARTICLE 5 : RECOURS

La Ville d'Armentières se réserve le droit d'émettre un titre de recettes à l'encontre du Centre Social Salengro au regard des justificatifs fournis et du bilan.

ARTICLE 6 : DÉNONCIATION

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception

Fait et signée en deux exemplaires.

A Armentières, le 2 juillet 2025

Pour la Ville d'Armentières,
Le Maire,
Jean-Michel MONPAYS

Pour le cocontractant
Le/la Président(e),

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le 07/07/2025

webdelib

ID : 059-215900176-20250704-DE25_089-DE